

Compte-rendu
Forum de quartier Saint-Jean
Mardi 31 mai à 20 heures - Salle Saint-Jean

Etaient présents : M. le maire, M. Caplain, Mme Fezard, Mme Vasseur

I - Présentation du bilan mi-mandat

- Pôles petite enfance, éducation, jeunesse

Monsieur Caplain précise que le diagnostic mis en place permettra de suivre les dunois de la petite enfance à l'adolescence.

Madame Fezard, présente les travaux de Pasteur et Prévert et rajoute que chaque année 100 000€ sont alloués à la rénovation des écoles.

Pour ce qui est de la jeunesse, Madame Fezard annonce les trois thèmes retenus par le Conseil municipal des Jeunes. Les jeunes conseillers aborderont le vélo à Châteaudun, la soirée jeunes et l'aide à la SPA.

- Pôle cadre de vie

Monsieur le maire explique que les travaux de consolidation de la voûte de l'Eglise Saint- Jean-de-la-Chaine devraient coûter 160 000€. Le budget n'étant pas inscrit pour cette année, les travaux seront réalisés l'année prochaine. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut subventionner à hauteur de 40% hors taxe des investissements. Le Conseil général pourrait prendre en charge 50% des 60% restants.

Monsieur Caplain observe que depuis la mise en place de la gratuité dans le C'bus la fréquentation a nettement augmenté. Cependant, le parcours reste inadapté pour de nombreux utilisateurs. Le marché qui sera passé en 2012, tentera de simplifier le parcours et d'instaurer des boucles « récurrentes ».

La rénovation urbaine a un impact important, tant d'un point de vue de la vie des habitants que d'un point de vue social. Elle représente 64 millions d'euros d'investissement même si 50% sont pris en charge par l'OPH. La commune quant à elle doit investir 7,5 millions d'euros pour la voirie.

La rénovation urbaine concerne principalement le quartier Beauvoir mais une partie diffuse de logements sociaux sera construite par l'OPH, route de Brou.

- Pôle proximité

Monsieur Caplain met l'accent sur les forums et visites de quartier ainsi que sur les permanences décentralisées de monsieur le maire dans les mairies annexes.

Pour ce qui est de la sécurité, la police de proximité s'est développée avec des patrouilles pédestres et une prise de contact régulière avec les commerçants et les habitants des divers quartiers. Des équipes thématiques ont également été mises en place au sein de la police municipale.

- **Pôle Solidarité**

Madame Vasseur fait une présentation du Centre communal d'action sociale ainsi que du bureau Informations Seniors et du handicap. Elle s'attarde sur la faible fréquentation des journées de sécurité routière organisées à La Halle, rue de Sancheville,

Une habitante fait remarquer que l'emplacement de La Halle n'est pas connu de tous.

Madame Vasseur fait le point sur le Foyer-résidence Léo-Lagrange et précise qu'un second foyer est en projet sur le site de l'ancienne caserne Kellermann. En effet, il y a de plus en plus de demande et que celles-ci varient. Ce sont désormais des couples qui souhaitent accéder à la résidence mais celle de la rue Loyseau n'est pas adaptée à cette demande. De plus, la proximité de la Place de la Liberté n'est pas à négliger pour le confort des résidents.

QUESTIONS DIVERSES

- *L'accès au centre-ville par les différents passages est compliqué : le passage de la Levrette n'est pas entretenu et la végétation est trop abondante ; promenade du Mail, les bouches d'égout sont bouchées depuis des mois.*

Monsieur le maire demandera au service des espaces verts pour nettoyer ces différents passages.

- *De nombreux jeunes jettent des canettes depuis le mail, elles arrivent en contrebas rue des Fouleries ce qui est dangereux pour les habitants. Pour régler ce problème il était question de la mise en place d'un système de vidéo protection : où en sommes-nous aujourd'hui ?*

Monsieur le maire répond qu'elle est en cours d'installation sur le mail mais cela a pris du retard parce qu'il a fallu attendre un certain nombre d'autorisations.

- *Il est également évoqué le problème de la vitesse rue des Fouleries.*

Un riverain propose d'installer un dos d'âne au pied de la descente de la Levrette car il n'y a pas d'habitations à ce niveau et donc pas de nuisances sonores pour les habitants.

- *Une habitante fait remarquer qu'une voiture monte sur le trottoir pour distribuer la publicité dans les boîtes aux lettres rue des Fouleries.*

Monsieur le maire le signalera à la société Adrexo.

- *Nombreux problèmes route de Brou :*
 - *La vitesse pose problème pour accéder au lotissement de Clos des Lamberts*
 - *Cette vitesse posera également problème pour l'accès au centre commercial lorsque celui-ci sera construit.*
 - *De 17h à 19h, les véhicules circulent à pleine vitesse du rond-point de la boulangerie au rond point de la déviation*
 - *Les camions empruntent la route de Brou bien que l'accès à celle-ci leur soit interdit.*
 - *Le passage piéton pour rejoindre la rue des Demoiselles est relativement dangereux.*

En effet, la vitesse est un problème récurrent à cet endroit. Le stationnement en quinconce qui a été mis en place devait limiter la vitesse. Cependant, les accrochages ou accidents ayant été nombreux, les riverains ne garent plus leurs véhicules sur ces places, ce qui laisse le champ libre aux automobilistes.

Monsieur le maire précise qu'il serait possible de mettre en place des ralentisseurs si les contrôles de la police municipale, déjà existants, ne sont pas suffisants.

- *Il n'y a pas de trottoirs bateau devant la salle Tivoli ce qui pose un problème pour les poussettes et les vélos.*

Monsieur le maire répond que les trottoirs vont être refaits en même temps que les travaux de la supérette.

- *Rue Saint-Jean, en face de la boulangerie, le trottoir est beaucoup trop étroit ce qui oblige les piétons à descendre du trottoir et à contourner une voiture en stationnement lorsqu'ils sont avec leurs caddies.*

Deux solutions sont possibles, soit mettre la rue en sens unique soit supprimer des places de stationnement à cet endroit. Cependant cette dernière possibilité risque de poser des problèmes aussi bien pour les riverains que pour les commerçants. La rue Saint-Jean n'est en effet plus adaptée à la vie d'aujourd'hui mais elle est la seule artère qui relie Saint-Jean au centre-ville.

Une riveraine propose de faire comme à Chartres, c'est-à-dire matérialiser sur la chaussée des piétons pour inciter ces derniers à marcher sur la route.

Autre possibilité proposée par monsieur le maire : la mise en place d'un feu en alternance mais aux heures de départ et de retour du travail il risque d'y avoir une file d'attente.

Monsieur le maire propose donc de vérifier les traçages au sol afin d'agrandir éventuellement le passage piétons.

- *Pourquoi mettre autant de signalisation au niveau du rond-point puisqu'ils sont régulièrement descellés ? Ne serait-il pas possible de rehausser le rond-point ?*
Ces panneaux permettent de donner des indications aux usagers. Il est envisageable de rehausser le niveau du rond-point mais le bus de ville doit pouvoir utiliser ce giratoire.

- *Pourrait-il y avoir une permanence continue à la mairie annexe-poste, car sur les trois dernières semaines les fermetures se sont répétées ?*

Il est difficile de trouver du personnel formé à la fois aux tâches de La Poste et à celles de la mairie. Le personnel horaire de la mairie n'ayant pas de contrat, la formation devient onéreuse et contraignante. La solution la plus simple est donc de fermer la mairie annexe pendant les périodes de congés de la titulaire. Cependant une nouvelle personne va être formée pour ce poste.

- *Sur la boîte aux lettres de la mairie annexe, la levée du courrier est annoncée à 11h00 alors qu'elle est effectuée à 16h00, comment cela se fait-il ?*

Madame Fezard répond qu'en semaine la boîte aux lettres est relevée à 14h30 et 16h20 et le samedi vers 11h00.

La Poste préfère anticiper l'heure de levée annoncée afin de ne pas laisser de courrier dans la boîte aux lettres.

- *Y aura-t-il un panneau de limitation de vitesse rue du Journet ?*

Il est possible et prévu, sur l'ensemble des quartiers résidentiels, de limiter la vitesse à 30km/h. Une signalisation sera donc sûrement installée rue du Journet.

- *La rue qui est prévue devant le garage n'est pas en service donc tous les usagers passent par le Chemin des maures, qui n'est pas une rue.*

Il est vrai que le lotissement n'est pas terminé et que la voie n'est par conséquent pas ouverte mais le bus de ville devrait continuer de passer par le Chemin des maures.

- *La rue du colonel Girard sera-t-elle desservie par le C-bus ?*

Monsieur Caplain explique qu'un arrêt supplémentaire et facultatif est prévu dans le lotissement pour essayer de rapprocher les scolaires de leur domicile.

- *Le plan de prévention des risques.*

Un riverain précise qu'il existe à Châteaudun deux plans de prévention des risques : un pour l'inondation et un pour les mouvements de terrains.

Ce dernier, initié par Alain Venot à la suite de l'accident de 1983 a été maquillé en catastrophe naturelle.

« Monsieur le maire, je vous remercie de m'avoir transmis les documents demandés lors du forum centre-ville. J'ai consulté ce jour les dossiers présentés, ils sont anormalement incomplets (1^{ère} et 4^{ème} enquête sans aucun document, 3^{ème}

enquête plus que légère), mais s'il est anormal que de tels dossiers aient disparus, ce n'est pas l'essentiel. La 2^{ème} enquête est relativement complète. Dans les documents examinés aucune mention, aucune analyse de la réfection précipitée des égouts aussitôt après l'accident et deux jugements (du tribunal administratif d'Orléans et de la Cour d'appel Administrative de Nantes) dénonçant sans ambiguïté la thèse de la catastrophe naturelle. Ces omissions ou dissimulations dans ces enquêtes, si elles ne peuvent être contredites par la présentation de documents signifieraient que l'accident a pu être maquillé en catastrophe naturelle »

Monsieur le maire rappelle que les documents ont été sortis comme demandé et que le cabinet de monsieur le préfet a été contacté. Ce dernier doit prendre rendez-vous avec le riverain.

« Pouvez-vous me confirmer que l'idée de ce plan est de limiter la présence humaine, dans la zone, en prenant l'exemple de la Vendée et de ses zones noires ? »

Monsieur le maire confirme que l'objectif de ce plan est de limiter les constructions dans les zones à risque.

« Pour le 29, rue des Fouleries, la prévention a bien été faite avant le plan, en éliminant habitants et maisons au mépris des remarques faites et des égouts défectueux.

Pour que les gens adhèrent à un plan de prévention des risques, il faut qu'il soit honnête et que les intéressés soient informés. »

Monsieur le maire indique que le PPRI est en cours de modification : l'Etat modifie les zones inondables sur Saint-Jean. Si les berges en amont ou en aval sont modifiées, le PPRI peut changer. Cependant les principales mesures sont aériennes et ne peuvent pas tout définir précisément.

- *Les horaires de bruit ne sont pas respectés.*

Monsieur le maire rappelle que la réglementation concernant les horaires de bruit ne s'applique qu'au matériel thermique.

II – Le Centre commercial

Monsieur le maire souligne que la première étude concernant le centre commercial à Saint-Jean date de 1977.

Les travaux commenceront le lundi 6 juin et devront se terminer début 2012. En grande partie, les entreprises qui vont intervenir seront locales mais les marchés publics sont régis par des règles qui font que l'on ne peut pas choisir les entreprises.

L'entrée de la voie rue de Bellevue sera modifiée et sur le permis de construire une possibilité d'extension est laissée à côté de l'épicerie.

Le plus simple aurait été de déconstruire et de créer une structure nouvelle en conservant les matériaux récupérables, mais l'architecte des bâtiments de France a imposé de garder le bâtiment. A noter également que les travaux ont pris du retard suite à un problème de voisinage.

QUESTIONS DIVERSES

- *Les prix seront-ils plus élevés que dans les grandes surfaces ?*

Pour le moment, quatre enseignes qui sont intéressées pour l'épicerie mais, à aujourd'hui, rien n'est fixé.

- *La dénomination du bois de Mathilde est-elle officielle ?*

Non, mais nous reparlerons de ce bois lorsque nous aborderons le Clos des Lamberts.

- *Y aura-t-il un accès livraison depuis la rue des Demoiselles ?*

Non, les livraisons se feront par la rue de Bellevue.

- *Quelle sera la superficie de la supérette ?*

Elle fera environ 130m².

- *A qui est dévolue la boucherie ?*

Pour le moment deux personnes sont intéressées.

- *Ce centre-commercial va-t-il créer des emplois ?*

Dans un premier temps, il n'y aura que l'épicier mais à terme si le commerce fonctionne bien, une création de poste pourra être envisageable.

III – Le lotissement du Clos des Lamberts

L'opération de renouvellement urbain implique l'obligation de reconstruire tout bâtiment détruit. A Châteaudun, environ 370 logements ont été détruits. Une partie a été reconstruite sur site et une partie diffuse sera reconstruite route de Brou. Ce seront 23 logements de type habitat individuel.

Monsieur le maire explique aux habitants le fonctionnement d'un concours d'architectes : trois personnes sont choisies en fonction des projets qu'ils ont

réalisés. Ils doivent par la suite travailler sur le projet de Châteaudun et enfin une commission se réunit pour décider de l'architecte qui aura le chantier.

Les matériaux seront choisis dans le respect du développement durable.

Les logements, situés en bord de rue, seront bien orientés : salon plein sud et vue sur le château. Ils se composeront de cinq grappes de logements intermédiaires avec des espaces verts entre chaque grappe.

L'attribution se fera sur commission par l'OPH.

Une présentation publique, avec les architectes, sera faite aux habitants du Clos des Lamberts.

QUESTIONS DIVERSES

- *Quand les travaux vont-ils débiter ?*

Avant fin 2012 puisque les subventions allouées par l'ANRU imposent cette date butoir.

A noter également qu'avant de débiter les travaux il faut s'intéresser aux contraintes imposées (la vue sur le château et les matériaux autorisés).

- *Quand sera faite la voirie du Clos des Lamberts ?*

Elle sera réalisée avant la fin de l'année et des arbres seront plantés au mois de novembre.

De la jachère fleurie avait été plantée mais, à cause de la sécheresse, elle n'a pas poussé.

- *Y aura-t-il une aire de jeux au Clos des Lamberts ?*

Elle ne sera pas installée au sein du lotissement car les enfants grandissent et cela va impliquer des nuisances pour les riverains.

De plus, le « bois de Mathilde », actuellement clôturé, a été nettoyé et la Ville a acquis quelques terrains pour créer un parc arboré. En traversant ce bois, on tombe sur une aire de jeux déjà aménagée. Les enfants du lotissement pourront donc en profiter.

- Le parking rue de Soissons est très bien, il faudrait cependant le signaler afin que les usagers des commerces puissent y stationner.

- Il faudrait suggérer au bar-tabac de reposer une poubelle pour mégots devant la porte.

- *Peut-on faire un point sur l'eau du robinet ?*

L'usine traite les pesticides et on en retrouve plus dans l'eau du robinet.

On retrouve quelques traces d'atrazines qui ne sont pourtant plus utilisées depuis 2004. Cela soulève le problème des produits que l'on répand sur la terre.

On retrouve quelques nitrates car l'usine n'en traite que la moitié mais notre organisme a besoin de ces nitrates.

En conclusion l'eau du robinet ne contient plus de pesticides, elle est donc tout à fait consommable.

La volonté de la municipalité est d'organiser des visites des installations de traitement de l'eau pour les usagers.

- *Quel va être l'avenir de l'incinérateur ?*

Nous allons vers un démantèlement car il ne permet pas la récupération d'énergie. Il va donc être taxé et cette taxe risque d'augmenter au fil des ans ce qui entraînera une augmentation de la taxe d'ordures ménagères.

Châteaudun deviendra une zone de stockage et les déchets seront envoyés vers les deux autres sites d'Eure-et-Loir.

A noter que le site n'est pas payé en intégralité et que son démantèlement coûtera cher.

- *Pourrait-on en arriver à la pesée ?*

Cela est compliqué mais dans les faits, la méthode fonctionne sans trop de dérapage.

- *Souvent les conteneurs qui se trouvent sur le parking ne sont remplis que d'un côté mais les gens ne prennent pas la peine de faire le tour et laissent leurs déchets par terre.*

Nous le signalerons au SICTOM afin que la collecte soit plus régulière.